

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Administration	<b>No SD</b> SD-2024-226
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'adopter la Politique de gestion de l'encaisse et des placements	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-02-06		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  La politique de gestion de l'encaisse et des placements vise à documenter et bonifier les saines pratiques de gestion actuellement en place à la Ville. Elle permet également de répondre aux recommandations en ce sens de la vérificatrice générale.  Principes directeurs de la politique: - Gestion saine et prudente des deniers publics; - Bonne gouvernance financière; - Transparence des règles et pratiques financières.  Objectifs de la politique: - Contribuer à préserver le capital; - Assurer une saine gestion des risques par la diversification et la liquidité des placements; - Assurer la disponibilité des fonds aux moments opportuns; - Contribuer à optimiser le rendement dans le respect des lois et des pratiques de gestion identifiées à la Politique; - Déterminer les types de placements autorisés.  Cette politique contient des stratégies de gestion visant notamment à réduire les risques financiers en imposant des seuils maximums de placements que la Ville peut détenir auprès d'une même institution financière et en interdisant les placements en devises étrangères. La Politique vise également à optimiser les rendements en procédant à l'achat de placements via un processus d'appel d'offres sur invitation auprès des institutions financières et en effectuant des recherches sur les rendements des différents autres types de placements offerts sur le marché et autorisés en vertu de la Politique.  La Politique prévoit également des mécanismes de reddition de comptes au Conseil.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'adopter la Politique de gestion de l'encaisse et des placements.		